

Propriétaires occupants,
bailleurs, investisseurs
ou copropriétaires...



VOIRON Le rénov'

2022 • 2027 /// Réhabilitons le Cœur de Ville

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT

AVEC LE PAYS VOIRONNAIS

& BÉNÉFICIER D'AIDES

POUR FINANCER VOS TRAVAUX

ActionLogement 


Agence
nationale
de l'habitat

 BANQUE des
TERRITOIRES 


VILLE DE
VOIRON


Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT & PROFITEZ D'AIDES

Le Pays Voironnais s'est engagé auprès de la commune de Voiron pour redynamiser et réhabiliter le centre-ville. Le dispositif Voiron Rénov' vise à favoriser et à accélérer la rénovation des logements et immeubles privés dans le centre-ville.

Des aides financières et fiscales exceptionnelles sont réservées pour aider à la réalisation de ces travaux et contribuer ainsi à l'attractivité du centre-ville.

Le Pays Voironnais vous accompagne gratuitement pour définir votre projet de travaux et mobiliser les aides.

SOUS QUELLES CONDITIONS ?



Occuper votre logement pendant 3 ans, ou louer votre logement à un loyer 15% inférieur au marché pendant 6 ans



Faire réaliser les travaux par des professionnels qualifiés (fourniture et pose), RGE en cas de travaux d'amélioration de la performance énergétique



Ne pas démarrer les travaux sans autorisation

Des actions spécifiques

Un accompagnement complet, personnalisé et gratuit par l'opérateur Urbanis :

- vérification de l'éligibilité aux aides financières
- visite de votre logement par un technicien
- conseil et accompagnement à l'élaboration d'un programme de travaux éligibles à ces aides
- simulation des aides mobilisables
- assistance au montage des dossiers de demande d'aides
- suivi du projet et des dossiers jusqu'au paiement des aides

« Voiron Rénov' », c'est l'opportunité d'être accompagné gratuitement pour que votre projet se réalise et de bénéficier d'aides financières du Pays Voironnais, de la Ville de Voiron, de l'ANAH, de la Banque des territoires et d'Action Logement.

POUR QUI ?

- les propriétaires occupants sous conditions de ressources
- les propriétaires bailleurs sous conditions de loyer
- les syndicats de copropriété
- les acquéreurs, porteurs de projets et investisseurs

POUR QUELS TRAVAUX ?



- confort thermique des logements, et des copropriétés
- mise aux normes des logements inconfortables et/ou dégradés
- rénovation des parties communes dégradées des copropriétés
- adaptation des logements et des copropriétés à la perte d'autonomie ou au handicap
- ravalement de façades

LÉGENDE

- Périmètre de Voiron Rénov'
- Immeubles éligibles au dispositif d'incitation à la réfection des façades



PERMANENCES
URBANIS SUR
RENDEZ-VOUS

CONTACT **Urbanis**

voironrenov@urbanis.fr

04 79 33 21 26

